



7 octobre 2024

Edito : Préparons la mobilisation contre les fermetures de formations ! - AG 40 - Missions du prof... - Ecole Inclusive et enseignement spécialisé - Brèves : SFT, Appréciation finale, Stages de formation syndicale, Déménagement & indemnité, Elections au CA, Année de Terminale Bac Pro, Dispositif « Poste adapté », Titres de transport & remboursement, PFMP.

Préparons la mobilisation contre les fermetures de formations !

Un des sujets les plus importants qui revient chaque année en fin d'année civile, c'est la carte des formations Pro & BTS. En effet, avec les suppressions éventuelles de formations, ce sont des mesures de carte scolaire qui tombent sur les collègues. Et dans notre académie, plus que d'en beaucoup d'autres très certainement vu la taille de certains de nos départements ruraux, qui dit mesure de carte scolaire, dit obligatoirement déménagement ou énormément de fatigue due à de longs déplacements quotidiens.

Vous comprendrez donc aisément que c'est un sujet majeur pour le SNETAA-FO et que nos militants sont prêts chaque année à aller au combat pour défendre les établissements qui les sollicitent !

L'autorité académique semble cette année avoir un peu de mal à démarrer le sujet... En effet, hormis les infos que nous avons eues ici ou là grâce à notre réseau d'adhérents, infos que nous récoltons notamment lors de nos Conseils Départementaux et HMIS, nous n'avons pas été destinataires du moindre document de travail concernant les projets de la carte de formations pour la rentrée 2025. En revanche, nous avons reçu un message de l'autorité académique nous signifiant qu'en raison « d'une volonté partagée entre le président du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine et la Rectrice de Région académique de donner plus de temps à la concertation autour de

la préparation de la carte des formations professionnelles de la rentrée 2025, ce point sera présenté au Comité Social d'Administration Académique du mois de décembre et fera l'objet d'un groupe de travail au préalable ». Pour l'instant, aucune concertation en vue... mais nous disposons d'un peu plus de temps que d'habitude, au moins un mois et demi de plus, pour nous préparer à contrer les décisions incohérentes, stupides, mais aussi parfois politiques. Mais encore nous faudrait-il avoir une vue d'ensemble...

Ce vendredi nous avons appris par exemple le projet de fermeture du Bac Pro AEPA (Animation, Enfance et Personnes Âgées) à la SEP du LPO Victor Louis à Talence... Formation ouverte depuis seulement 4 ans et dont tous les indicateurs classiques sont au vert... Sauf que depuis septembre 2023, la même formation a été ouverte au lycée privé Bel Orme à Bordeaux... La ficelle est très grosse, surtout lorsqu'on sait que la Région finance les établissements privés sous contrat au delà de ce que la loi l'oblige !

Chers collègues, nous le savons, les combats seront difficiles, mais le SNETAA-FO les mènera avec vous. N'hésitez à venir vers nous !

Vous savez que vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !

Le SNETAA-FO compte sur vous !

EM

Assemblée Générale dans les Landes- Vendredi 4 octobre 2024

Après la Gironde et la Dordogne, nous étions le vendredi 4 octobre dans les Landes à l'UD FO à Mont de Marsan, pour notre Assemblée Générale de rentrée du SNFOLC 40 et du SNETAA-FO, suivie d'un Conseil Syndical Départemental du SNETAA-FO. Un peu moins d'une quarantaine de militants/adhérents étaient présents lors de l'AG qui s'est tenue le matin. Après l'ouverture de la séance par **Gérald ALBANO**, Secrétaire Général de l'UD FO locale, **Nicolas GUYARD**, Secrétaire Départemental du SNFOLC 40, **Thierry CLAMENS**, Secrétaire Départemental des Landes du SNETAA-FO, **Reynald DIRANZO**, Secrétaire Académique du SNFOLC et **Eric MOUCHET**, Secrétaire Académique du SNETAA-FO et Coordonateur des syndicats de la FNEC FP-FO de l'Académie de Bordeaux, ont pris la parole en tribune. Tous ont décrit une situation catastrophique dans nos collèges, lycées, LP, SEP, EREA et SEGPA : manque d'enseignants, élèves à besoins particuliers de plus en plus nombreux avec de moins en moins de moyens, explosion du nombre de « faits établissements », etc. Lors des débats, par les prises de parole des collègues dans la salle, il a été mis en évidence que pour obtenir satisfaction de nos revendications, notamment l'abrogation de la réforme des retraites et l'augmentation des salaires, il fallait se donner les moyens de préparer une grève efficace, c'est-à-dire tout le contraire de ce que nous connaissons depuis plusieurs années. **Une résolution** a été votée à l'unanimité des présents. Vous la trouverez en ligne sur notre site Internet.



L'après-midi, dix-sept militants/adhérents du SNETAA-FO ont participé au Conseil départemental autour de **Thierry Clamens**, notre secrétaire des Landes. Tous les sujets de la Voie Pro ont été abordés : années de terminale Bac Pro, CAP, PFMP, Pactes, Carte des formations Pro & BTS, fiches SST et conditions de travail, etc. Nous constatons malheureusement que les problèmes liés à l'Ecole Inclusive systématique prennent de plus en plus de place dans nos débats...

Nous remercions tous ceux qui ont participé à cette journée militante !



Missions du prof...

On l'oublie souvent, mais lorsqu'on se pose une question sur nos droits et obligations, il faudrait **avoir le réflexe de regarder la réglementation en vigueur...** S'agissant des missions d'un prof « lambda », celui qui a réussi à ne pas se laisser entraîner par la charge chronophage et sans fin du prof principal, il peut être judicieux de se reporter au **Décret n° 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants.**

Vous aurez beau chercher, vous n'y trouverez que des missions qui sont l'essence même de notre métier « les missions liées au service d'enseignement qui comprennent les travaux de préparation et les recherches personnelles nécessaires à la réalisation des heures d'enseignement, l'aide et le suivi du travail personnel des élèves, leur évaluation, le conseil aux élèves dans le choix de leur projet d'orientation en collaboration avec les personnels d'éducation et d'orientation, les relations avec les parents d'élèves, le travail au sein d'équipes pédagogiques constituées d'enseignants ayant en charge les mêmes classes ou groupes d'élèves ou exerçant dans le même champ disciplinaire. ». Et rien d'autre... dès lors, il faudrait réapprendre à dire « non » aux missions qui ne nous incombent pas ou alors en étant rémunérés en conséquence !

C'est quasi quotidiennement que nous répondons à des collègues à qui la direction, le DDFPT ou le CPE demande telle ou telle chose à faire et qui, souvent après l'avoir fait, s'étonnent d'avoir eu cette charge... Cette semaine nous avons appris qu'un chef d'établissement demandait à « ses » profs de gérer les « colles » qu'ils donnaient à leurs élèves !

Pour le bien de votre filière, vous êtes certainement très nombreux à participer à des forums, vous déplacer dans des collèges, accueillir des mini-stagiaires... Et bien tout ceci n'entre pas dans la liste du décret précédent. Il suffit d'ailleurs de lire la **note de service du 20 juillet 2023 sur les parts fonctionnelles de l'ISOE** pour constater qu'il est prévu la mission, non quantifiée, « d'encadrement de la découverte des métiers dans les classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} » parmi les missions du Pacte ! Alors, faisons notre travail bien sûr, mais celui pour lequel nous sommes rémunérés... et seulement celui-là !

Ecole inclusive et enseignement spécialisé

Les conditions de travail très dégradées du fait de la politique de l'Ecole Inclusive systématique est un sujet majeur aujourd'hui dans tous nos établissements. Et vous le savez, tous les syndicats de la FNEC FP-FO, dont bien évidemment le SNETAA-FO, puisque ce sont nos LP, SEP, et EREA qui accueillent, post collèges, le plus grand nombre d'élèves à besoins particuliers, mènent le combat pour que la maltraitance généralisée engendrée par les politiques successives de l'Ecole Inclusive cesse. Oui, au SNETAA-FO, nous ne combattons pas l'inclusion lorsqu'elle est possible, mais nous militons pour la défense de l'enseignement spécialisé et adapté, pour que chaque élève puisse avoir une scolarisation adaptée à ses besoins. Dans ce cadre-là, nous vous invitons à signer et à faire signer la pétition proposée par plusieurs fédérations FO :



Version papier ou version par internet.

Brèves

SFT




Comme chaque année, pour bénéficier du SFT nous devons transmettre de nombreux documents à l'Administration via le secrétariat de notre établissement. C'est très pénible, mais si on ne le fait pas... Vous trouverez la **circulaire académique et ses annexes** sur notre site Internet. Attention, date limite pour transmettre votre dossier : **mardi 15 octobre 2024 !**

Appréciation finale :

Nous invitons tous ceux qui estiment mériter une meilleure appréciation finale à leur rendez-vous de carrière à contester. Tous les détails sont dans notre « Note aux S1 » du 9 septembre dernier.

Stages de formation syndicale :

Chaque agent de l'Etat a droit à 12 jours par an de formation syndicale sans que cela n'ait d'incidence sur sa rémunération, ni ne nécessite de rattrapage. Inscrivez-vous :

-  Stages en Gironde
-  Stages en Dordogne
-  Stages dans les Pyrénées Atlantiques

Déménagement & indemnité :

Les collègues qui ont été obligés de déménager suite à une mutation, doivent demander rapidement le paiement de l'indemnité forfaitaire de changement de résidence. Vous trouverez des explications détaillées dans notre « Note aux S1 du 30 septembre 2024 »

Elections au CA :

N'oubliez pas d'aller voter cette semaine pour nos listes FO !

Année de Terminale Bac Pro :

Lors de nos Conseils Départementaux ou HMIS que nous animons, nous constatons qu'il y a encore beaucoup de flou sur cette année de terminale pour de nombreux collègues... N'hésitez pas à venir vers nous et/ou à consulter nos documents en ligne, comme par exemple notre tableau qui synthétise le texte du BO pour ce qui concerne son organisation sur l'année scolaire. A noter que puisque les épreuves ponctuelles doivent se tenir les 12 & 13 mai, alors nous savons maintenant que les dernières PFMP devront débuter la semaine du 19 mai 2025.

Dispositif « Poste adapté » :

Les collègues qui rencontrent des difficultés dues à leur état de santé peuvent faire une demande pour être affectés, à la prochaine rentrée, sur un poste adapté. Date butoir pour faire une demande : 7 novembre 2024. Vous trouverez des explications détaillées dans notre « Note aux S1 du 30 septembre 2024 ».

Titres de transport et remboursement :

Dans la limite de 99 € par mois, l'Etat peut prendre en charge 75% du tarif de certains types d'abonnements. Vous trouverez des explications détaillées dans notre « Note aux S1 du 30 septembre 2024 ».

PFMP :

Comme chaque début d'année, il est bon de se rappeler qui fait quoi pour les PFMP. Vous trouverez les réponses dans notre « Note aux S1 du 16 octobre 2023 ».